



- 17.- Travaux de remplacement de la conduite pluviale d'entrée à la station de pompage – 32<sup>e</sup> Avenue/honoraires professionnels/réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis/autorisation de paiement
- 18.- Travaux correctifs de drainage – 50<sup>e</sup> Avenue (entre le boul. Proulx et l'extrémité Nord)/honoraires professionnels/réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis/autorisation de paiement
- 19.- Travaux correctifs de drainage – 48<sup>e</sup> Avenue (entre le boul. Proulx et le 201, 48<sup>e</sup> Avenue)/honoraires professionnels/réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis/autorisation de paiement
- 20.- Travaux correctifs de drainage – 62<sup>e</sup> Avenue (entre la 52<sup>e</sup> Rue et la rue André-Soucy)/honoraires professionnels/réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis/autorisation de paiement
- 21.- Travaux correctifs de drainage – 62<sup>e</sup> Avenue (entre la 52<sup>e</sup> Rue et la rue André-Soucy)/honoraires professionnels/réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis/autorisation de paiement
- 22.- Travaux de drainage et réfection de chaussée – 48<sup>e</sup> et 50<sup>e</sup> Avenue/décompte progressif #1/autorisation de paiement
- 23.- Travaux de drainage, d'aqueduc et de réfection de chaussée – 51<sup>e</sup> Avenue (au Sud du boul. Proulx)/décompte progressif #1/autorisation de paiement
- 24.- Travaux de drainage, d'aqueduc et de réfection de chaussée – 51<sup>e</sup> Avenue (au Sud du boul. Proulx)/décompte progressif #2/autorisation de paiement
- 25.- Travaux correctifs de drainage – 52<sup>e</sup> Avenue (entre le boulevard Proulx et la rue André-Soucy)/honoraires professionnels/réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis/autorisation de paiement
- 26.- Avis de motion/règlement d'emprunt 450-11 décrétant des dépenses en immobilisations effectuées dans le cadre du programme de travaux TECQ 2010-2013
- 27.- Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac/interdiction à la circulation de véhicules lourds sur la 48<sup>e</sup> Avenue à Saint-Joseph-du-Lac/autorisation
- 28.- Réfection de la descente de bateaux/décompte progressif #5/autorisation de paiement
- 29.- Réfection de la descente de bateaux/décompte progressif #6/autorisation de paiement
- 30.- Réfection de la descente de bateaux/décompte progressif #7/autorisation de paiement

#### URBANISME

- 31.- Comité consultatif d'urbanisme/26-10-11/adoption du procès-verbal
- 32.- Comité consultatif d'urbanisme/26-10-11/subdivision des lots 4 780 411, 4 780 412 et 4 780 413
- 33.- Comité consultatif d'urbanisme/26-10-11/modification au règlement de zonage 308-91 concernant les normes d'implantation d'une construction sur un lot dérogatoire au règlement de lotissement dans la zone R-1 229
- 34.- Adoption/second projet de règlement 308-50-11 modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 concernant les normes d'implantation d'une construction sur un lot dérogatoire au règlement de lotissement dans la zone R-1 229

#### HYGIÈNE DU MILIEU

- 35.- Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes/budget 2012/adoption
- 36.- Régie d'assainissement des eaux usées de Deux-Montagnes/budget 2012/Adoption
- 37.- Régie d'assainissement des eaux usées de Deux-Montagnes/règlement no RA03- 2011 modifiant l'entente inter-municipale/approbation

- 38.- Achat d'un bateau de sauvetage nautique/service des incendies
- 39.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 40.- Parole à l'auditoire
- 41.- Levée de la séance

11-11-253 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-254 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 11 ET 28 OCTOBRE 2011

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE les procès-verbaux des 11 et 28 octobre 2011 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-255 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2011

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 1<sup>er</sup> novembre 2011 au montant de 97 860,64 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 1<sup>er</sup> novembre 2011 au montant de 533 981,52 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-256 MAIRE SUPPLÉANT/NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
et APPUYÉ par Serge Bédard

DE nommer Monsieur Normand Clermont, conseiller du district # 5, au poste de maire suppléant, effectif le 15 novembre 2011 jusqu'au 3 novembre 2013.

QUE Monsieur Normand Clermont soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, tous les chèques et documents relatifs à l'administration, en l'absence du maire.

DE nommer Monsieur Normand Clermont, représentant substitut du maire à la M.R.C. de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RAPPORT DU MAIRE SUR LA  
SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ  
DE POINTE-CALUMET**

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec, je vous fais rapport sur la situation financière de la Municipalité de Pointe-Calumet.

Dans ce rapport, je reviendrai sur les états financiers de l'exercice 2010, je présenterai un aperçu des résultats anticipés au 31 décembre 2011, et je donnerai les orientations générales du prochain budget.

Toujours en respect de la loi, je dépose également la liste de tous les contrats conclus entre le 1<sup>er</sup> novembre 2010 et le 31 octobre 2011, et qui comportent une dépense de plus de 25 000 \$, de même que ceux qui représentent une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même fournisseur lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui excède 25 000 \$.

**1.- Le dernier état financier au 31 décembre 2010**

Les états financiers non consolidés du précédent exercice indiquent un excédent de 242 804 \$ au 31 décembre 2010.

L'an dernier, les recettes et les dépenses ont varié comme suit

	<b>OPÉRATIONS</b>	<b>COURANTES</b>	
	<b>Budget</b>	<b>Réel</b>	<b>Écart</b>
Revenus	5 959 960 \$	6 404 347 \$	444 387 \$
Dépenses	6 068 778 \$	5 996 306 \$	72 472 \$
Affectations	(108 818) \$	(165 237) \$	(274 055) \$
Écart	0 \$	<u>242 804 \$</u>	<u>242 804 \$</u>

**2.- Dernier rapport du vérificateur externe**

La vérification externe du rapport financier 2010 consolidé de la Municipalité de Pointe-Calumet a été réalisée par Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L.. Ces derniers ont produit un rapport sans réserve confirmant les résultats de l'exercice financier 2010.

**3.- Le dernier Programme triennal d'immobilisations**

Le dernier Programme triennal des dépenses en immobilisations a été réalisé en grande partie.

Les principales réalisations sont les suivantes :

- a) Travaux de réaménagement des parcs Édouard-Champagne et Albert-Cousineau;
- b) Travaux de rénovation de la piscine municipale;
- c) Réfection de la rampe de mise à l'eau – avenue René;
- d) Travaux de drainage et canalisation sur diverses rues, dans le cadre du programme TECQ;
- e) Travaux de pavage sur les 31, 48<sup>e</sup> et 50<sup>e</sup> Avenues.

**4.- Les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours**

Au terme de l'exercice financier 2011, nous anticipons un surplus qui confirme à nouveau l'efficacité de notre gestion rigoureuse. Aussi, ce surplus souligne que notre imposition foncière correspond aux véritables besoins de la Municipalité pour ses différents services.

## 5.- La rémunération et les allocations des membres du conseil municipal

La Loi sur le traitement des élus municipaux demande au maire d'une municipalité d'inclure dans son rapport annuel sur la situation financière une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du Conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

- Le maire reçoit 19 569 \$ à titre de rémunération de base plus une allocation non imposable de 9 785 \$;
- Le maire reçoit 4 461,34 \$ à titre de rémunération de base plus une allocation non imposable de 2 230,80 \$ de la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes;
- Les conseillers municipaux reçoivent quant à eux 6 523 \$, plus une allocation non imposable de 3 262 \$;
- Le président du conseil reçoit 108,56 \$ par séance publique, plus une allocation non imposable de 54,28 \$;
- Le maire suppléant reçoit 162,84 \$ par semaine, plus une allocation non imposable de 81,42 \$;
- Les membres du conseil qui sont délégués à une commission, comité ou à une régie reçoivent 97,71 \$ par séance, plus une allocation non imposable de 48,85 \$.

## 6.- Les orientations du budget 2012 et du programme triennal des immobilisations pour 2012, 2013 et 2014

Nous poursuivons actuellement nos réunions et analyses pour le budget 2012. Les membres du conseil rencontrent les directeurs des services, afin d'échanger sur les priorités de la prochaine année.

Je donnerai plus de détails lors de l'adoption du budget, mais je veux rappeler que notre objectif demeure le maintien d'une charge fiscale raisonnable, qui permettra à nos contribuables de continuer de recevoir des services de qualité.

## 7.- Conclusion

Ce rapport sur la situation financière illustre l'excellente santé financière de la Municipalité de Pointe-Calumet.

Nous avons maintenu nos investissements dans les infrastructures et dans les services directs aux citoyens. Nous avons investi dans la qualité de vie.

En terminant, je vous invite à l'adoption du budget 2012 de la Municipalité de Pointe-Calumet qui sera adopté lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu le 12 décembre prochain, à 19h45, à la salle du conseil municipal.

Donné à Pointe-Calumet, ce 14<sup>e</sup> jour de novembre 2011.

JACQUES SÉGUIN, maire

11-11-257

## RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE les prévisions budgétaires au 31 décembre 2011 et les projections pour l'année 2012, suivant l'énoncé du rapport du maire ci haut, soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS CONCLUS PAR LA MUNICIPALITÉ DEPUIS LE DERNIER RAPPORT DU MAIRE

La Directrice générale dépose au conseil municipal la liste des contrats conclus par la municipalité depuis le dernier rapport du maire, conformément à l'article 955 du Code Municipal du Québec.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 OCTOBRE 2011

La Directrice générale dépose au conseil les états financiers comparatifs au 31 octobre 2011, conformément à l'article 176.4 du Code Municipal du Québec.

11-11-258

CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LAURENTIDES/TRANSPORT RÉGULIER-TRANSPORT ADAPTÉ /PRÉVISIONS BUDGÉ-TAIRES 2012/ADOPTION

ATTENDU QUE le Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides a dressé un budget pour le transport régulier ainsi que pour le transport adapté, pour l'exercice financier 2012, lequel a été adopté par les municipalités du CIT;

ATTENDU QUE l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19), applicable au conseil en vertu de l'article 10 de la *Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal* (L.R.Q., c.C-60.1), dispose que le budget du conseil doit être adopté par les corporations municipales dont le territoire est soumis à sa juridiction;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte, pour l'exercice financier 2012 du Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides, le budget joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, excluant la quote-part du métro.

QUE la contribution de la municipalité, à répartir selon les termes de l'entente constituant le CIT, soit payée au CIT le premier du trimestre.

QUE tout versement en retard porte intérêt au taux déterminé en vertu de l'article 50 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (L.R.Q., c.D-7).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-259

SECOURS AUX PERSONNES ÉVACUÉES/PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LAURENTIDES/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, le protocole d'entente à intervenir avec le Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides, relativement au secours aux personnes évacuées, dans le cadre des mesures d'urgence municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-260 ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ/RENOUVELLEMENT DU CONTRAT 2012

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

DE renouveler le contrat d'assurances générales de la municipalité pour l'année 2012, avec la firme Assurance Jones Inc., représentant autorisé de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), pour un montant de 77 817 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-261 CONSTRUCTION D'UN CHALET DE PARC – PARC EDOUARD-CHAMPAGNE/SOUMISSIONS PAR INVITATION/REJET

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a demandé des soumissions par invitation, pour la construction d'un chalet de parc au parc Edouard-Champagne;

ATTENDU QUE les soumissions reçues se lisent comme suit :

Construction J. Michel Inc.	73 975,29 \$
Banexco Inc.	74 900,00 \$
Construction Buram Inc.	112 557,90 \$

ATTENDU QUE les soumissions se sont avérées supérieures à l'estimé budgétaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE les soumissions reçues en date du 21 octobre 2011, pour la construction d'un chalet de parc au parc Edouard-Champagne, soient rejetées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-262 CONSTRUCTION D'UN CHALET DE PARC – PARC EDOUARD-CHAMPAGNE/HONORAIRES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 183,00 \$ à la firme François Grenon Architecte, lequel représente les honoraires professionnels d'architecture, dans le cadre de la construction d'un chalet de parc, au parc Edouard-Champagne (facture # 2447).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-263

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS EDOUARD-CHAMPAGNE ET ALBERT-COUSINEAU/RÉFECTION DE LA PISCINE/ CERTIFICAT DE REMISE DE RETENUE/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 20 115,21 \$ à la firme Les Entreprises Daniel Brûlé Inc., lequel représente le certificat de remise de retenue pour les travaux de réfection de la piscine dans le cadre du réaménagement des parcs Edouard-Champagne et Albert-Cousineau.

La présente dépense est assumée par le règlement 440-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-264

BIBLIOTHÈQUE LA SABLIÈRE/SURPLUS ANTICIPÉ/TRAVAUX DE RÉNOVATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit un excédent de fonctionnement à la fin de l'exercice financier 2011;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation du local de la bibliothèque s'imposent afin d'optimiser l'utilisation du local existant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'AFFECTER une somme de 50 000 \$ à même le surplus anticipé de l'exercice financier 2011, pour les travaux de rénovation du local de la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-265

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 64<sup>E</sup> AVENUE (ENTRE LA 39<sup>E</sup> RUE ET LA RUE ANDRÉ-SOUCY)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/RÉALISATION DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
et APPUYÉ par Alexander Tomeo



D'AUTORISER le paiement au montant de 2 278,50 \$ à la firme Projeco Ingénierie inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 64<sup>e</sup> Avenue (entre la 39<sup>e</sup> Rue et la rue André-Soucy) (facture # 1715).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-266 TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 64<sup>E</sup> AVENUE (ENTRE LA 39<sup>E</sup> RUE ET LA RUE ANDRÉ-SOUCY)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/RÉALISATION DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

11-11-267 TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE PLUVIALE D'ENTRÉE À LA STATION DE POMPAGE – 32<sup>E</sup> AVENUE/HONORAIRES PROFESSIONNELS /RÉALISATION DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 683,55 \$ à la firme Projeco Ingénierie inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux de remplacement de la conduite pluviale – Station de pompage 32<sup>e</sup> Avenue (facture # 1716).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-268 TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 50<sup>E</sup> AVENUE (ENTRE LE BOUL. PROULX ET L'EXTRÉMITÉ NORD)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/RÉALISATION DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 182,52 \$ à la firme Projeco Ingénierie inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 50<sup>e</sup> Avenue (entre le boulevard Proulx et l'extrémité Nord) (facture # 1717).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 48<sup>E</sup> AVENUE (ENTRE LE BOUL. PROULX ET LE 201, 48<sup>E</sup> AVENUE)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/RÉALISATION DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

11-11-269

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 286,19 \$ à la firme Projeco Ingénierie inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 48<sup>e</sup> Avenue (entre le boulevard Proulx et 201, 48<sup>e</sup> Avenue) (facture # 1719).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-270

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 62<sup>E</sup> AVENUE (ENTRE LA 52<sup>E</sup> RUE ET LA RUE ANDRÉ-SOUCY)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/RÉALISATION DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 708,88 \$ à la firme Projeco Ingénierie inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 62<sup>e</sup> Avenue (entre la 52<sup>e</sup> Rue et la rue André-Soucy) (facture # 1720).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-271

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 62<sup>E</sup> AVENUE (ENTRE LA 52<sup>E</sup> RUE ET LA RUE ANDRÉ-SOUCY)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/RÉALISATION DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 856,84 \$ à la firme Projeco Ingénierie inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 62<sup>e</sup> Avenue (entre la 52<sup>e</sup> Rue et la rue André-Soucy) (facture # 1762).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-272

TRAVAUX DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 48<sup>E</sup> ET 50<sup>E</sup> AVENUE/DÉCOMPTE PROGRESSIF #1/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 68 045,25 \$ à la firme Asphalte J.J. Lauzon Ltée, lequel représente le décompte progressif #1, dans le cadre des travaux de drainage et réfection de chaussée sur les 48<sup>e</sup> et 50<sup>e</sup> Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-273 TRAVAUX DE DRAINAGE, D'AQUEDUC ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 51<sup>E</sup> AVENUE (AU SUD DU BOUL. PROULX)/ DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #1/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 67 329,77 \$ à la firme Sauvé Excavation Inc., lequel représente le décompte progressif #1, dans le cadre des travaux de drainage, d'aqueduc et de réfection de chaussée sur la 51<sup>e</sup> Avenue (au Sud du boul. Proulx).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-274 TRAVAUX DE DRAINAGE, D'AQUEDUC ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 51<sup>E</sup> AVENUE (AU SUD DU BOUL. PROULX)/ DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #2/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 3 740,55 \$ à la firme Sauvé Excavation Inc., lequel représente le décompte progressif #2 relativement à la libération de la retenue provisoire, dans le cadre des travaux de drainage, d'aqueduc et de réfection de chaussée sur la 51<sup>e</sup> Avenue (au Sud du boul. Proulx).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-275 TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 52<sup>E</sup> AVENUE (ENTRE LE BOULEVARD PROULX ET LA RUE ANDRÉ-SOUCY)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/RÉALISATION DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 110,77 \$ à la firme Projeco Ingénierie inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 52<sup>e</sup> Avenue (entre le boulevard Proulx et la rue André-Soucy) (facture # 1748).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT D'EMPRUNT 450-11 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS EFFECTUÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRAVAUX TECQ 2010-2013

11-11-276

Un avis de motion est donné par le conseiller Robert Kennedy, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations effectuées dans le cadre du programme de travaux TECQ 2010-2013. Le conseil demande dispense de lecture de ce règlement.

11-11-277

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC/INTERDICTION À LA CIRCULATION DE VÉHICULES LOURDS SUR LA 48<sup>E</sup> AVENUE À SAINT-JOSEPH-DU-LAC/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac à procéder à l'interdiction à la circulation de véhicules lourds sur la 48<sup>e</sup> Avenue à Saint-Joseph-du-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-278

RÉFECTION DE LA DESCENTE DE BATEAUX/DÉCOMPTE PROGRESSIF #5/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 52 394,11 \$ (taxes incluses), à la firme Constructions Argozy, lequel représente le décompte progressif #5, dans le cadre des travaux de réfection de la descente de bateaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-279

RÉFECTION DE LA DESCENTE DE BATEAUX/DÉCOMPTE PROGRESSIF #6/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 37 424,36 \$ (taxes incluses), à la firme Constructions Argozy, lequel représente le décompte progressif #6, dans le cadre des travaux de réfection de la descente de bateaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-280

RÉFECTION DE LA DESCENTE DE BATEAUX/DÉCOMPTE PROGRESSIF #7/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 8 176,64 \$ (taxes incluses), à la firme Constructions Argozy, lequel représente le décompte progressif #7, relativement à la libération de la retenue provisoire, dans le cadre des travaux de réfection de la descente de bateaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-281

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/26-10-11/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 octobre 2011, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-282

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/26-10-11/SUBDIVISION DES LOTS 4 780 411, 4 780 412 ET 4 780 413

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le plan préparé par l'arpenteur-géomètre, Paul Audet de la firme Audet Arpenteurs-géomètres, en date du 22 septembre 2011 et démontrant la subdivision des lots 4 780 411, 4 780 412 et 4 780 413 pour créer les lots 4 910 924 et 4 910 925 du Cadastre du Québec, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-283

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/26-10-11/MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 308-91 CONCERNANT LES NORMES D'IMPLANTATION D'UNE CONSTRUCTION SUR UN LOT DÉROGATOIRE AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DANS LA ZONE R-1 229/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'ADOPTER le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 308-91 concernant les normes d'implantation d'une construction sur un lot dérogatoire au règlement de lotissement dans la zone R-1 229, tel que préparé par l'urbaniste-conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-284

ADOPTION/SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 308-50-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 308-91 CONCERNANT LES NORMES D'IMPLANTATION D'UNE CONSTRUCTION SUR UN LOT DÉROGATOIRE AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DANS LA ZONE R-1 229

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 308-50-11 a été tenue le 7 novembre 2011 ;

ATTENDU QU'aucune modification sur le projet de règlement numéro 308-50-11 n'a été apportée par le conseil municipal lors de cette assemblée publique de consultation;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte, sans modification, le second projet de règlement numéro 308-50-11, afin qu'il soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-285

RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES/  
BUDGET 2012/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte les prévisions budgétaires 2012 de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, à savoir:

<b><u>Dépenses 2012</u></b>	
Administration:	57 498 \$
Opération :	493 606 \$
Intérêts service de la dette :	261 016 \$
Amortissement :	(188 806) \$
Capital service de la dette :	439 972 \$
<b><u>Total des dépenses :</u></b>	<b><u>1 063 285 \$</u></b>
<b><u>Revenus 2012</u></b>	
Quotes-parts :	885 530 \$
Divers et intérêts :	100 \$
Transferts :	108 651 \$
Autres revenus (affectation – excédent de fonctionnement):	69 004 \$
<b><u>Total des revenus :</u></b>	<b><u>1 063 285 \$</u></b>

ainsi que la quote-part annuelle de la municipalité au montant de **16 760 \$**.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

11-11-286

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES/  
BUDGET 2012/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte les prévisions budgétaires 2012 de la Régie d'assainissement des eaux usées de Deux-Montagnes, à savoir:

<b><u>Dépenses 2012</u></b>	
Administration:	18 050 \$
Opération :	355 693 \$
Intérêts service de la dette :	286 156 \$
Amortissement :	(347 093) \$
Capital service de la dette :	273 229 \$

**Total des dépenses :** **586 035 \$**

<b><u>Revenus 2012</u></b>	
Quotes-parts :	423 332 \$
Divers et intérêts :	100 \$
Transferts :	164 885 \$
Autres revenus (affectation – excédent de fonctionnement):	(2 282) \$

**Total des revenus :** **586 035 \$**

ainsi que la quote-part annuelle de la municipalité au montant de **21 384,07 \$**.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

11-11-287 RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES/RÈGLEMENT NO RA03-2011 MODIFIANT L'ENTENTE INTER-MUNICIPALE/APPROBATION

ATTENDU le règlement no RA03-2011, intitulé « Règlement autorisant une modification à l'entente inter-municipale constituant la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes », adopté le 31 octobre 2011;

ATTENDU QU'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'approuver ce règlement;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
et APPUYÉ par Serge Bédard

D'APPROUVER le règlement no RA03-2011 modifiant le règlement établissant les termes de l'entente inter-municipale aux fins, entre autres, de déterminer de nouveaux débits réservés mieux adaptés aux nouvelles réalités du développement des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-11-288 ACHAT D'UN BATEAU DE SAUVETAGE NAUTIQUE/SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un bateau de sauvetage nautique faisait partie des dépenses prévues au programme triennal d'immobilisation 2011-2012-2013;

CONSIDÉRANT QU'une subvention de 13 273,39 \$ a été octroyée à notre municipalité dans le cadre du Programme conjoint de protection civile (PCPC) pour l'achat d'un bateau de sauvetage nautique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet approuve l'achat d'un bateau de sauvetage nautique ;

Un montant de 18 998,82 \$ sera assumé par le fonds de roulement et le terme de remboursement sera de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

PAROLE À L'AUDITOIRE

11-11-289

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QU'À 21h09, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale